



## Frais de déplacement des élèves

<b>Nom de l'élève :</b> <b>Prénom :</b> <b>Adresse personnelle :</b>	
<b>Classe:</b> <b>Nom du Professeur Principal :</b> <b>Période de la PFMP :</b> du.....au.....	
<b>Nom et adresse de la PFMP :</b>	
<b>Régime scolaire (1) :</b> <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe	<b>Régime en stage (1) :</b> <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe
(1) Cochez la case utile	

### **Frais de restauration et d'hébergement :**

Les frais occasionnés par les repas et l'hébergement sont à la charge de l'élève.

L'élève interne ou demi-pensionnaire passe donc automatiquement externe pour la durée du stage ou de la période de formation en entreprise. Il bénéficie d'une remise d'ordre sur sa facture trimestrielle de restauration et d'hébergement.

Cependant, sur demande préalable, et lorsque les conditions le permettent (horaires, distances), l'élève interne ou demi-pensionnaire peut prendre son repas ou être hébergé au lycée Durroux. Il ne bénéficie pas alors de la remise d'ordre et ces frais lui sont comptabilisés dans la facture trimestrielle de restauration ou d'hébergement. De même, toujours sur demande préalable, l'élève interne ou demi-pensionnaire peut prendre son repas dans un établissement scolaire proche de son lieu de stage. Une convention doit alors être préalablement établie entre cet établissement et le lycée Durroux. L'élève ne bénéficie pas alors de la remise d'ordre et ces frais lui sont comptabilisés dans la facture trimestrielle de restauration ou d'hébergement. Quant à l'élève externe, il s'acquittera auprès de l'intendance de l'établissement d'accueil des repas.

### **Transport :**

A compter de la rentrée scolaire 2025, tous les élèves abonnés au transport scolaire régional peuvent également emprunter gratuitement les lignes de car commerciales du réseau liO, de manière illimitée et cela même durant les week-ends ou les vacances scolaires en déposant au préalable une demande auprès du service Transport de la Région Occitanie (Tel : 05 61 39 69 09, Mail : transportoccitanie.09@laregion.fr).

Cependant, et si, et seulement si, ce mode de transport n'est pas possible, et dans la limite des crédits disponibles, l'élève peut bénéficier de la prise en charge des dépenses de transport sur justificatifs, sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe au tarif en vigueur.



### Semaine 1

Date (à préciser)	Matin(1)	Après-midi(1)	Moyen de transport utilisé(3)	Justificatif du transport fourni(1)
Lundi.....				
Mardi.....				
Mercredi.....				
Jeudi.....				
Vendredi.....				
Samedi.....				

### Semaine 2

Date (à préciser)	Matin(1)	Après-midi(1)	Moyen de transport utilisé(3)	Justificatif du transport fourni(1)
Lundi.....				
Mardi.....				
Mercredi.....				
Jeudi.....				
Vendredi.....				
Samedi.....				

### Semaine 3

Date (à préciser)	Matin(1)	Après-midi(1)	Moyen de transport utilisé(3)	Justificatif du transport fourni(1)
Lundi.....				
Mardi.....				
Mercredi.....				
Jeudi.....				
Vendredi.....				
Samedi.....				

### Semaine 4

Date (à préciser)	Matin(1)	Après-midi(1)	Moyen de transport utilisé(3)	Justificatif du transport fourni(1)
Lundi.....				
Mardi.....				
Mercredi.....				
Jeudi.....				
Vendredi.....				
Samedi.....				

**Tout justificatif (abonnement) joint doit être nominatif, dans le cas contraire aucun remboursement ne sera fait.**

#### Cadre réservé à l'administration

Distance	Nombre de trajets	Total km	Tarif unitaire	Montant	Observations